

ENTRE NIVERSITAIRE

E L E M C E N

ENTRE DE RECHERCHE

EN ECONOMIE APPLIQUEE

(C . . R . E . A .)

ANTENNE DE TLEMCCEN

THEME DE RECHERCHE



EFFETS DU SECTEUR PUBLIC.

TEXTILE SUR L'ARTISANAT

A TLEMCCEN

Centre de Recherche en Économie
Appliquée pour le Développement

CREAD
DOCUMENTATION

TLEMCCEN, LE 1er Février 1982

- BARKA Mohammed Zine
- DERBAL Abdelkader
- SOUFI Mennouar

DATE D'ENTRÉE

N° D'ORDRE

RDG/132

TA ROC



Communes de la wilaya
de Tlemcen ech. 1/700 000

Carte: Nomenclature de la wilaya
de Tlemcen op. cit. p. 5

- — — — — frontiers nationales
- - - - - limites de wilaya
- - - - - limites de daïra
- — — — — limites communales

 R E A M B U L E
oooOooo

PRESENTATION DE LA WILAYA DE TLEMCCEN

- Limitée par la frontière marocaine à l'Ouest, la Wilaya de sidi-Abbes à l'Est, la Wilaya de Saïda au Sud et la Mer Méditerranée au Nord : la Wilaya de Tlemcen se trouve composée par les dispositions des décrets n° 74 - 124 et 74 - 154 du 12 Juillet 1974 fixant les limites territoriales et la composition des "Wilayates" du pays en 07 "Daïrate" et 31 Communes (1) (voir carte géographique).

-o- Fonctionnement des organes de la Wilaya -o-

- Deux organes composent la Wilaya : l'Assemblée Populaire de la Wilaya de Tlemcen (A.P.W.) est composée de 39 membres élus pour un mandat de cinq années. Les attributions de l' A.P.W. sont multiples : politiques, administratives, économiques et sociales.

- Le deuxième organe est le Conseil Exécutif de la "Wilaya". Il comprend les directeurs des services de l'Etat chargés des différents secteurs d'activités dans la "Wilaya". Cet organe est présidé par le "Wali" représentant les différents ministères.

- Le territoire de la "Wilaya" de Tlemcen s'étend sur une superficie de 9.283,75 Km² avec une population estimée au 1er Janvier 1980 à 623. 250 habitants soit une densité de 67 habitants au Km². (2)

(1) : Monographie de la Wilaya de Tlemcen. Wilaya de Tlemcen - Cabinet - Service de l'Animation et de la Planification Economique : S.A.P.E.C. - Mai 1980.P.2.

(2) Monographie de la "Wilaya" de la Tlemcen. OP. Cit.P.3.

3. Unité de soierie de Nedroma

Tout comme celle de Tlemcen, l'unité de Nédroma pour la production de soie naturelle et de rayonne a établi son activité sur une production nationale de soie naturelle. Cependant la culture du mûrier à Tlemcen est insuffisante pour répondre aux besoins en matières premières de ces deux unités.

4. Unité de fabrication de chemise enfants (Maghnia)

La SONITEX compte également à Maghnia une autre unité spécialisée dans la fabrication de chemise pour enfants.

Il ressort de cette brève analyse de la situation du secteur public textile qu'un certain nombre d'unités de production textile ont été implantées dans différentes "dairate". Ces implantations d'unités industrielles auront pour conséquences : d'atténuer l'exode rural, de contribuer à la distribution de revenus et un effet sur l'activité artisanale dans la ville de Tlemcen qui est l'objet de cette étude.

B - SITUATION DU SECTEUR ARTISANAL DANS LA VILLE DE TLEMCEM

1 - Quelques considérations sur l'artisan.

L'artisanat est le nom générique du travail du métier ou de l'industrie qui puise son origine dans l'antiquité ou l'histoire.

Dans ce travail ou cette industrie, l'homme applique, sa personnalité artistique à l'objet qu'il fabrique.

L'artisan n'est pas un simple travailleur manuel, et n'est pas non plus exclusivement le réalisateur d'un art populaire. C'est un individu qui effectue un travail avec le concours de l'art et de l'industrie et qui se trouve conditionné par des circonstances politiques, économiques et sociales. Parmi toutes ces circonstances, la plus importante est l'isolement. L'artisan ne fait partie d'aucun système, il est gouverné par une routine et son propre individualisme. L'artisan livré à lui-même, s'il n'est pas poussé par une organisation fait et fera toujours la même chose et toujours de la même façon. Ceci est la différence fondamentale - bien qu'en fait il s'agisse davantage d'une nuance - entre l'artisan et le petit industriel.

L'artisan opère à l'intérieur de l'individualisme, tandis que la petite industrie se trouve intégrée dans un système productif général auquel elle est intimement liée.

Parmi les lois qui régissent la création des objets artisanaux il faut signaler :

L'utilité fonctionnelle : les produits artisanaux doivent être utiles, ils naissent directement de la vie et fondent intégralement partie des occupations humaines de tous les jours.

- La Fidélité à la matière : L'attention prêtée à la signification de la matière est un des grands secrets de l'importance des formes artisanales. L'artisan doit toujours tirer de la matière toute son énergie, du petit outil toutes ses possibilités, du matériel élémentaire toute sa complexité potentielle. Ainsi, une matière aussi simple que l'Alfa, la laine ou l'argile peuvent donner naissance à des produits finis de formes complexes.

- L'artisan doit exprimer une sensibilité collective déterminée : l'artisan joint ses qualités individuelles (artisan ~~en~~ tant qu'artiste) à l'image sociale particulière de son produit ~~en~~ que membre de la collectivité (artisan ~~en~~ tant que travailleur). tant

.../...

2 - L'Artisanat dans la ville de Tlemcen.

Au Moyen-Âge, Tlemcen était la capitale du royaume des Abdelouadid ou Zeiyanides, le centre culturel du Maghreb ; elle disposait donc d'une série de techniques dans le domaine de l'artisanat, supérieures ou au moins égales à l'artisanat andalou ou marocain (7) Citons, à titre d'exemple, quelques productions artisanales textiles de la région :

- Le travail de laine et du coton :

L'Islam avait introduit l'artisanat du coton, produit d'origine turquestane, au Maghreb où il va coexister avec les travaux de laine. A travers les ports de Tlemcen, Honaine etc... , le coton pénétra sous la forme de pièces tissées en provenance du Sud de l'Espagne.

- Le travail des brodés d'origine byzantine.

- Le "Kaftan" : produit d'origine turquestane, les "Kaftans" commençaient à être travaillés à Tlemcen grâce à l'arrivée des turcs.

- Le travail de la soie. Elle fut introduite vers le Moyen-Âge dans la région de Tlemcen en provenance de l'Andalousie.

a - Etude du secteur de l'artisanat textile.

L'activité artisanale représente, dans la Wilaya de Tlemcen, un potentiel économique assez important. Il s'agit d'un artisanat séculaire dont toutes les formes d'expression s'appuient sur l'Histoire et la tradition. Riche de par ses qualités, l'artisanat porte sur des activités aussi variées que le tissage, l'ébénisterie, la borderie, la bijouterie etc... Ces différentes activités sont exercées autant dans les villes, les villages qu'au sein des familles.

- Situation statistique

Le tableau I récapitulé les différents fabricants de tapis dans la ville de Tlemcen ainsi que la destination de ce produit. Le tableau II récapitule les différents fabricants d'autres produits textiles (autre que le tapis) dans la ville de Tlemcen .

(7) Monographie de la Wilaya de Tlemcen. OP. CIT. P. 10.

-oo- TABLEAU -oo- I -oo-

-oo- LISTE DES FABRICANTS DE TAPIS -oo-
-----oooOooo-----

DESIGNATION DES FOBRICANTS	DESTINATION DU PRODUITS FINI
- Coopérative des ouvriers du tapis	Marché national
- Société Gaouar Mounir & C ^{ie} *	Marché national
- Société Ahmed et Abdellah**	MARChé national
- Société Mme Vve Gaouar Habib	Marché national
- Société Boukli Hacéne	Marché national
- Société Haddam Djillali	Marché national
- Société Méziane Mohammed	Marché national
- Société Hadj Slimane Mohammed	Marché national
- Société Brikci Negassa Frères***	Marché national
- Société Baba-Ahmed****	Marché national
- Société Benmansour Abderrazak*****	Marché national
- Société Mazari Boumédiène	Marché national
- Société Kahaouadji Mohammed**	Marché national
- Société Lansari Hamdane	Marché national
- Société Bouyacoub Mohammed*****	Marché national

* A abandoné le tapis pour se reconvertir dans la filature.

** Ne fait que de la filature.

*** Continue à faire quelques exportations dans le marché français

**** Il était un grand exportateur de tapis.

***** Ne fait que de la couverture.

SOURCE : Tableau confectionné à partir d'informations collectées auprès de la Chambre du Commerce de Tlemcen (1981).

.../...

-oo TABLEAU II -oo-

-oo- LISTE DES ENTREPRISES OCCUPANT 20 SALAIRES ET PLUS -oo-

-oo- INDUSTRIE TEXTILE -oo-

		DATE DE CREATION	NOTE D'Emplois (Unité)
- Lazouni Abderrazak:	Individuel	1968	31
- Baghdadli et C ^{ie}	Individuel	1968	27
- Boukli Hacéne Mohammed	Individuel	1954	60
- E.T.S. Gaouar Fils	Individuel	1963	92
- Filature Algérienne	Individuel	1961	25
- Autisserand	S.A.R.L.	1970	120
- E.T.S. Brikci Frères	Individuel	1969	117
- Gaouar Tahar	Individuel	1966	24
- Filature de la Metchkana	S.A.R.L.	1955	50
- Tabet Aouel Abdeljelil	Individuel	—	30
- Nationale Filature Tlemcienne	S.A.R.L.	1948	21
- Benguella Abdelmadjd	Individuel	1969	6
- Lachachi Abdelwahab	Individuel	1975	29
- Mesli Abdelhamid	Individuel	1974	12

Mémoire de la Wilaya de Tlemcen. OP Cit.P.263.

Figurent également dans ce tableau la date de création de chaque manufacture ainsi que le nombre d'employés.

- Fonctionnement du secteur :

Tlemcen grâce à l'apport de capitaux privés locaux présente la particularité d'avoir connu un fort développement récent de l'industrie textile. Des circonstances extérieures favorables ont rendu possible ; L'accroissement constant de la demande liée d'une part à l'augmentation de la population et d'autre part à l'élévation relative du niveau de vie de cette population résultant de la reprise économique. à partir 1966 ; Le sous-équipement de l'économie Algérienne, la politique protectionniste commerciale sévère de l'Algérie en 1966, et la primauté accordée par l'état algérien aux investissements de base qui a laissé le champ libre dans le secteur textile aux industriels privés. D'autre part, la faiblesse de l'investissement initial (le prix d'achat d'un métier à tisser en bois est de 1000 DA), le savoir - faire local, la suppression des impôts frappant les petits artisans, ont permis la multiplication de ces derniers.

Il convient de noter que les activités ayant trait au dégraissage et à la teinture sont souvent effectuées par les utilisateurs ou les filateurs comme la SONITEX. Deux entreprises sont spécialisées dans ces travaux. Elles importent les colorants et les produits chimiques de la R.F.A. et de la Suisse. La demande de ces produits émane aussi bien des fabricants de tapis que des artisans tisserands. Les petits artisans sont spécialisés dans la seule teinture de la laine. Cette activité traditionnelle installée au Nord-Est de la ville a tendance à disparaître à la suite de l'introduction et de la généralisation des techniques modernes.

APPROVISIONNEMENT :

Le développement du secteur de l'industrie du textile s'est accompagné de son intégration aux marchés national et international que ce soit pour l'approvisionnement ou pour les débouchés. La laine est importée dans une proportion de 75 % pour des raisons de qualité et de faible des possibilités résultant de la mauvaise mise en valeur du troupeau et de la forte autoconsommation. Le tapis Tlemcien constitue l'unique article textile importé d'Algérie, le reste de la production textile est écoulé sur le marché national.

Il convient de préciser la provenance des deux principaux "inputs" de textile utilisés par les artisans de Tlemcen:

La fibre utilisée essentiellement par les artisans pour la fabrication de couvertures multicolore (Hambel) la fibre est directement importée de l'extérieur par les filatures dont la principale est l'usine textile de Tlemcen (située à Hartoun, Tlemcen). Celles-ci importent 2400 Tonnes dont 400 tonnes sont transformées en couvertures et en tissus et le reste (2000 tonnes) est distribué aux artisans en fonction du nombre de métiers à tisser dont ils disposent.

- La laine : L'essentiel de la laine travaillée à Tlemcen pour la confection de tapis de "haute-laine à points moués" vient du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle Zelande . Cette laine est achetée, en masse, sous la régime d'importation en admission temporaire. Il a été importé en 1972, 2000 tonnes de laine d'une valeur de 10 millions DA, par les filatures ou par les fabricants qui les filent eux-mêmes. C'est la S.N. COTEC⁽⁸⁾ qui les délivre les visas d'importation. L'apport minimal de 25 % de laine du pays exigé pour le tapis fabriqué est trouvé sur les autres nationaux, celui de Tiaret en particulier, où les fabricants vont s'y approvisionner deux ou trois fois par ou en faisant appel à des transporteurs privés. Il est utile de signaler que les petits artisans n'utilisent que la laine du pays pour la fabrication des tapis on des couvertures servant à la constitution de la dot . La laine est achetée à des "Fellah" de la région de Tlemcen. ou à des grossistes qui l'ont achetée au Sud.

Le produit fabriqué est vendu directement à la clientèle par les petits artisans, à moins que le produit soit travaillé à façon.

- PRODUCTION : Quelques 110 ateliers de fabrication de tapis dont environ 80 appartenant au secteur privé, en 1979, étaient implantés à travers la "Wilaya" de Tlemcen. Le potentiel de production mensuel dépassait 45000 m² de tapis représentant une valeur de 5 Millions DA. Ce secteur offrait un emploi permanent à plus de 6000 jeunes filles dont l'âge variait entre 07 et 20 ans. La production annuelle, contrairement à la première décennie de l'indépendance 1962 - 72 décroît d'une année à l'autre dans des proportions alarmantes. Le tableau ci-dessous reflète cette décroissance de la production de tapis.

* La fabrication du tapis emploie une main-d'œuvre constituée de jeunes filles issues de milieu très modeste, voulant apporter un complément de revenu au foyer des parents et se constituer une dot.

(8) S.N. COTEC : Société Nationale de Commercialisation des textiles et du cuir.

-oo- TABLEAU III -oo-

-oo- LA PRODUCTION DU TAPIS DE 1965 à 1979 -oo-

-oo- (1000m²) -oo-

A N N E E	VOLUME DE PRODUCTION
1965	124,9
1968	269,5
1970	428,4
1973	392,7
1974	201,67
1975	155,00
1976	131,18
1977	082,7
1978	044,34
1979	030,00

Source : Informations recueillies auprès de la Chambre de Commerce de Tlemcen.

Le coût de production du tapis est sensible au prix des facteurs de production notamment celui de la main-d'œuvre ainsi qu'aux diverses taxes. En conséquence la fabrication du tapis a tendance actuellement, à se déplacer vers les zones rurales où l'offre de la main-d'œuvre est plus importante.

Il reste impossible de recenser l'importance des travaux de fabrication de tapis exécutés à domicile qui n'utilisent pas le circuit commercial décrit plus loin.

.../...

COMMERCIALISATION

Les opérations d'exportation enregistrées et esttempillées au niveau de la S/Direction de l'Artisanat sont comme suit :

-oo-TABLEAU IV -oo-

-o- LA PRODUCTION ET LA VALEUR DU TAPIS DE 1970 à 1978 -o-

ANNEE	VOLUME DE PRODUCTION 1m ²	VALEUR DES EXPOTATIONS DU TAPIS en 106 DA.
1970...	390, 800, ;.....	... 29
1973...	333, 150.....	... 33
1974...	186, 155.....	... 18
1975...	120, 996.....	... 12
1976...	078, 607.....	... 09
1977...	056, 542.....	... 07,3
1978...	023, 600.....	... 02,9

Source : Tableau constitué à partir d'informations recueillées auprès de la Chambre de Commerce de Tlemcen (1981).

Plus de 90 % de cette production était destinée à l'exportation. Les fabricants de tapis *travaillent* généralement à la commande. Les produits finés sont destinés à la R.F.A. (80 %), la suisse, les Pays-Bas, la France, l'Article et les Pays Scandinaves.

Etudions la structure de la commercialisation du voile (Haïk) et de la couverture.

Le Voile :

Il existe une dizaine de fabricants de voile pour la ville de Tlemcen on peut distinguer quatre varriétés de voile : le voile dit en soie (50 % de soie et 50 % de Rayonne) y le voile en Acrylique, le voile un "mousseline" et le voile en "Tergal".

La couverture (9)

Il existe, en gros, deux variétés de couvertures.

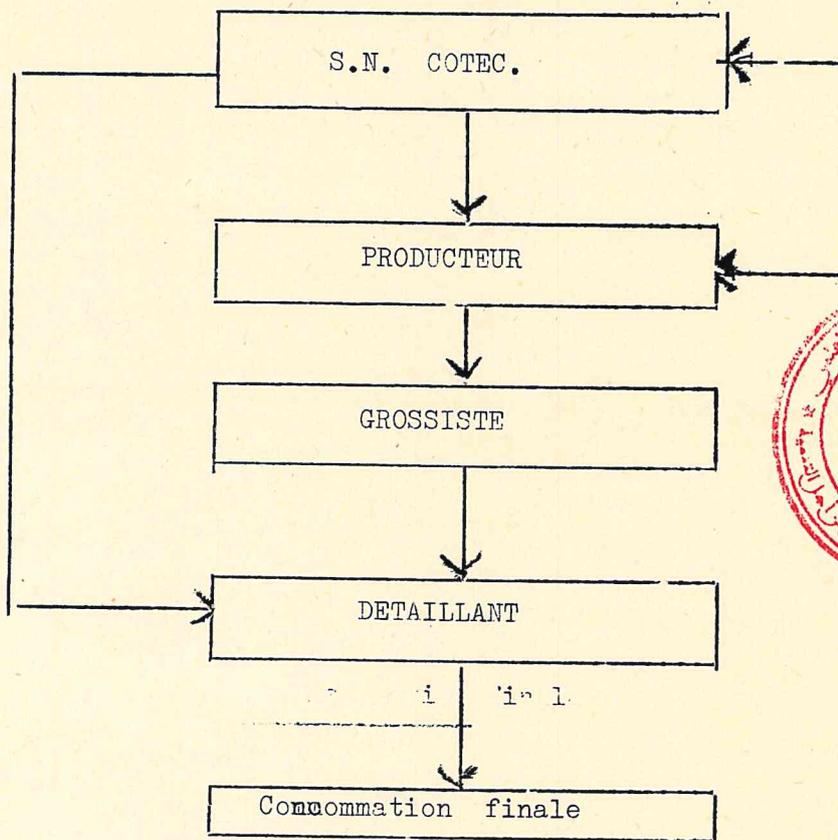
(9) Plus connue en Arabe sous les noms "Kachaš", "Zaoura", selon les régions et elle est différente du "Hambal" et du "Bourabah".

La couverture "dite grise", produite à partir de matières premières récupérées. La demande de ce genre de couverture est assez importante, notamment au centre et à l'Est du Pays.

La deuxième variété de couverture est le "Hammal", ou couverture multicolore. Elle est produite à partir de coton de 2nd choix de l'acrylique importés pour la S.N. COTEC.

Le circuit de commercialisation est identique aux deux produits cités ci-dessus.

Organigramme : Circuit de Commercialisation du voile et de la couverture.



Faint, illegible text at the bottom of the page, possibly a signature or reference number.

La S.N. COTEC. détient le monopole de la matière première et produits nécessaires à la fabrication des produits textiles. Les utilisateurs intéressés s'approvisionnent nécessairement auprès de ce monopole en matières premières et prennent l'engagement - à la demande de la S.N. COTEC. De lui vendre une partie de leur production. Celle-ci étant commercialisée par le Monopole aux détaillants (coopération - Marchés grandes - surfaces...). Le reste de la production est vendu aux grossistes lesquels prélèvent une marge bénéficiaire fixée par les services de contrôle des prix de l'ordre de 8 %. A leur tour les grossistes écoulent leur produit auprès des détaillants publics et / ou privés. Le produit, après un prélèvement d'une marge bénéficiaire de 20 %, est mis à la disposition du consommateur.

Le tapis :

Il convient de noter que les exportations de tapis actuellement sont très faibles et irrégulières. Les producteurs donc, écoulent leurs productions sur le marché national, certains d'entre eux se sont convertis en revendeurs de matières premières (Fil et laine) qu'ils acquièrent au niveau de la S.N. COTEC. en leur qualité de fabricant de tapis. Cette reconversion s'est avérée facile et bénéfique en regard des problèmes rencontrés par ce secteur et qui feront l'objet d'un développement.

D'une façon générale, les fabricants de Tapis devenus revendeurs de matières premières acquises auprès de la S.N. COTEC. Les revendent à des façonniers.

Ces façonniers fabriquent le Tapis, et le "revendent" à leurs fournisseurs de matières premières, lequel à son tour écoule le produit sur le marché national selon le schéma suivant :

LA COMMERCIALISATION DU TAPIS AVANT 1970.

-----oooOooo-----

Avant cette date ; le circuit de distribution et de commercialisation se faisait selon l'organigramme phase I .

Les artisans s'approvisionnaient directement , en matières 1^{ere} sur le marché international notamment en France - Ces importations de matières 1^{ere} bénéficiaient du régime de l'Admission temporaire - Des crédits fournisseurs étaient accordés à ces artisans (10) - les matières 1^{ere} étaient travaillées et transférées , à Tlemcen , en produits finis (Tapis) et réexportés par voie maritime en France , et de là par voies ferroviaires et routières (T.I.R) vers les gros centres de commandes (R.F.A., SUISSE) -

Une petite partie de la production était dévolue au marché national satisfaisant la faible demande .

LA COMMERCIALISATION DU TAPIS APRES 1970

-----oooOooo-----

A partir de 1970 , il y a eu création du monopole d'importation des matières 1^{ere} (SN . COTEC) -

IL en a résulté donc un changement dans le système d'approvisionnement en matières 1^{eres} des artisans de tapis - Cette nouvelle situation a engendré des conséquences sur le circuit de distribution et de commercialisation du tapis (décrit par l'organigramme 1) .

Le nouveau système de commercialisation ainsi créé est représenté par l'organigramme phase II

Désormais les artisans de tapis doivent obligatoirement passer leur commande en matière 1^{ere} auprès du monopole SN . COTEC - certains de ces artisans transfèrent eux-mêmes la matière 1^{ere} en tapis vendu ensuite à des "collecteurs" venus du tout le territoire national, Alger, Constantine, Oran, Ghardaia) ; et mise en vente sur le marché.

Une autre partie des artisans joue le rôle d'intermédiaires, en ce sens qu'ils pensent s'approvisionner directement auprès du Monopole en matières 1^{eres} et remettent celles-ci à des façonniers installés, dans leur grande majorité dans les villages avoisinants la ville de Tlemcen.

Ces façonniers, sur la base d'un commun accord avec les intermédiaires, transforment la matière 1^{ere} en produits finis et les vendent aux intermédiaires. Ces derniers commercialisent le tapis aux collecteurs (Tlemcen, Alger, Constantine, Oran) qui approvisionnent le marché national.

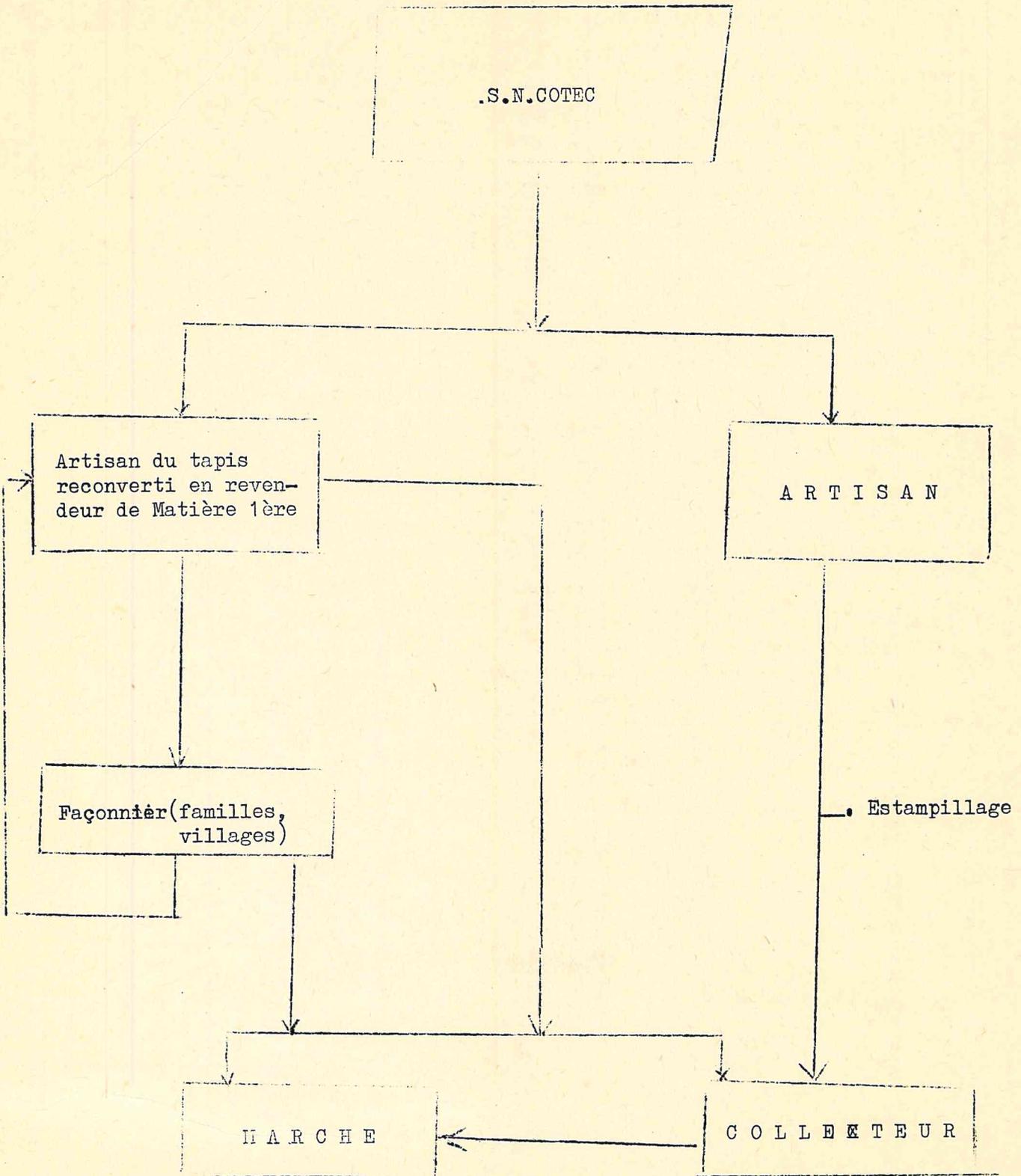
(10) L'artisan bénéficiait de 120 jours pour régulariser sa situation financière auprès du fournisseur .

--- ORGANIGRAMME PHASE 2 ---

-----oooOooo-----

CIRCUIT DE DISTRIBUTION DU TAPIS APRES 1970
(CREATION DU MONOPOLE S.N.COTEC).

-----oooOooo-----



Une autre catégorie de façonniers, achetant leur matière 1ère au prix de spécialisation auprès des intermédiaires, les transforment chez eux (mère de familles nombreuses sans revenu fixe) en produits finis dont une partie est vendue à des collecteurs, d'autre partie étant écoulee par leurs propres soins, (travail à façon etc...).

---oooOooo---

2°) LE DECLIN DU SECTEUR ARTISANAL TEXTILE.

L'approvisionnement des artisans tisserands et des fabricants de tapis est assuré en principe par la S.N.Cotec. Or le mode de commercialisation de cette société n'est pas fait pour assurer l'approvisionnement des petits tisserands possédant un ou deux métiers où des façonniers travaillant à domicile.

Le marché de la R.F.A. était le principal débouché européen du tapis, et le tapis algérien y occupait une place de choix.

Parmi les facteurs les plus importants qui expliquent le déclin du secteur de la production du tapis on peut citer ; le problème de la main-d'oeuvre, la restriction bancaire et fiscale, et l'avènement du monopole de la S.N.Cotec.

La main-d'oeuvre est plus rare et plus ^{exigante} inégalement en matière du respect de la législation du travail : SMIC, congé payé annuel ; 8 heures de travail par jour, interdiction de l'emploi de la main-d'oeuvre infantile, industrialisation de l'enseignement...

Les frais bancaires passent de 8 % à 12 %, le régime de l'admission temporaire est supprimé.

La S.N.Cotec ne satisfait pas les artisans en matière de qualité du produit importé. Elle cause des retards dans l'approvisionnement en matières premières des artisans. Pour de plus amples informations voir l'annexe 1 (rapport sur la situation de l'artisanat adressé par la Direction de l'Industrie à la wilaya de Tlemcen).

a - Mutation du secteur.

Toutes ces raisons ont constitué à une augmentation du coût de production du tapis tlemcenien et par conséquent ce dernier n'est plus devenu compétitif sur le marché international. Devant cette situation, les fabricants de tapis ont réagi : les uns ont complètement cessé leurs activités, où se sont reconvertis en intermédiaires de matières premières et de produits finis, les autres sont allés s'installer au Maroc pour continuer leurs activités. Ainsi donc l'on se trouve devant une mutation de ce secteur.

Au Maroc, ces artisans ont trouvé des conditions de travail favorables à leurs objectifs. Ils y ont trouvé des facilités bancaires : les banques prêtent 80 % du marché quant le fabricant négocie avec succès un contrat d'exportation. L'administration fiscale marocaine a bien accueilli ces fabricants en ce sens qu'elle a exonéré d'impôts leurs activités sur plusieurs années. Il est à noter que la main-d'oeuvre marocaine est relativement bon marché. Les artisans tlemceniens installés au Maroc ont contribué de par leur demande de force de travail à résorber une partie de la main-d'oeuvre en chômage. Notons enfin que les fabricants tlemceniens se sont associés avec les artisans locaux pour mieux pénétrer le marché marocain. Toute ces conditions font que le coût de production de tapis marocain est moins élevé que celui du tapis tlemcenien.

3°) Les perspectives du secteur artisanal.

Dans le Programme Spécial de Développement Economique et Social, le secteur de l'Artisanat à Tlemcen a fait l'objet d'une attention particulière de la part des autorités en ce sens qu'il a été prévu la ~~Construction~~ ^{construction} d'une Maison de l'Artisanat.

Il incombe à cette maison de l'Artisanat de remédier aux difficultés de ce secteur recensées plus haut qui sont résumées par les promoteurs de ce projet comme suit :

- résoudre les problèmes des licences d'importation destinées à l'approvisionnement du secteur de l'artisanat en matières premières.

- résoudre le problème lié à l'exportation et aux procédures financières et administratives qui en résultent.

- Il s'agit enfin de promouvoir la vente des produits artisanaux, et en particulier celui du tapis.

La Maison de l'Artisanat est un établissement industriel et commercial auquel certaines administrations transféreront une partie de leur compétence.

Le Ministère du commerce est concerné dans cet entreprise pour transférer au niveau de l'établissement projeté les compétences dévolues soit à la direction du commerce, soit à des organes de monopole de manière à obtenir à l'échelon local, les licences d'importation nécessaires à l'activité concernée.

Le Ministère des Finances est aussi concerné en ce sens que l'établissement créé deviendra l'interlocuteur des organismes financières et bancaires pour tout ce qui se rapporte aux crédits à la production et à l'investissement.

- Le Ministère du Tourisme trouvera dans cet établissement un cadre favorable dans lequel une politique de promotion du Tourisme peut se réaliser dans des conditions viables.

Cependant les crédits alloués à cette opération se sont avérés insuffisants (2 700.000 DA), alors que le coût estimé est de 5 000 000 DA. Notons que les travaux de la Maison de l'Artisanat qui doit être érigée à la place de l'Eglise de Tlemcen accusent un retard important.

En plus, un travail de réflexion qui va dans le sens de rendre à ce secteur son grand dynamisme d'autan, a été fait par l'inspection de l'Artisanat de Tlemcen, dont le rapport est en Annexe 2.

C O N C L U S I O N :

Dans la première partie de cette étude, le développement du secteur public textile de la Wilaya de Tlemcen a été brièvement analysé. Des unités industrielles de production textile ont été réalisées ou sont en cours de réalisation dans certains gros villages de la Wilaya.

La situation du secteur artisanal dans la wilaya de Tlemcen a fait l'objet de la deuxième partie de cette étude.

Il ressort de l'étude que la demande du tapis au niveau national a augmenté. Cette augmentation de la demande du tapis s'explique par l'accroissement de la population et l'augmentation relative du niveau de vie de cette dernière induite par la distribution de revenus de la part de nouvelles unités industrielles implantées dans la région. Du côté de l'offre deux facteurs principaux militeraient en faveur de l'épanouissement du secteur artisanal. D'abord la primauté accordée par l'Etat aux investissements capitalistiques à laisser le secteur artisanal pour le secteur privé, sachant que les investissements que nécessite l'activité artisanale sont faibles.

L'approvisionnement du secteur artisanal en matières premières se faisait librement, cependant un monopole (S.N.Cotec) a été créé en amont et en aval de secteur artisanal, engendrant des problèmes bureaucratiques pour les artisans.

Quant à la commercialisation des produits artisanaux il convient de distinguer deux phases principales. D'abord ce qui a été convenu d'appeler la phase I couvrant la période d'avant l'année 1970 qui était caractérisé par la commercialisation libre et sur le marché international et sur le marché national. Ensuite la phase II qui a coïncidé avec la création de la "S.N.Cotec". à partir de l'année 1970.

Parmi les facteurs qui ont contribué au déclin du secteur artisanal, notamment du tapis, il convient de citer le problème de la main-d'oeuvre qui est devenue plus exigeante en matière de salaires et de conditions de travail, les restrictions bancaires et fiscales et l'avènement du monopole de la S.N. Cotec au amont et en aval de ce secteur.

En conséquence, trois possibilités s'offraient aux artisans du tapis soit la cessation de leurs activités artisanales, soit la reconversion comme en matières premières et en produits finis, soit encore l'émigration au Maroc où des conditions plus favorables de travail sont réunies.

Le déclin du secteur artisanal n'est pas passé inaperçu aux yeux des autorités. Dans le cadre du Programme Spécial du développement économique dont a bénéficié la région de Tlemcen il a été prévu la création de la Maison de l'Artisanat qui devait contribuer à dresser la situation de ce secteur. Au niveau local des efforts ont été faits pour aider à rendre au secteur artisanal son dynamisme.

-- B I B L I O G R A P H I E --
-----oooOooo-----

Monographie de la Wilaya de Tlemcen, S.A.P.E.C., cabinet wilaya de Tlemcen, 1980.

Rapport de travail de la Direction de l'Industrie, de l'Energie et de l'Artisanat de la wilaya de Tlemcen, 1980.

Rapport de l'Inspection de l'Artisanat, wilaya de Tlemcen.

Rapport de Travail sur l'Artisanat et le Tourisme dans la wilaya de Tlemcen, S.A.P.E.C., wilaya de Tlemcen, 1978.

J.M. MIGNON et D. ROMMANE, structures des Activités et Rôles de deux Villes Moyennes Algériennes : Saïda et Tlemcen, thèse de 3ème Cycle, Paris, 1977.

Journal El-Moudjahid, le Textile : la Solution, 18 Mars 1980.

---oooOooo---

ANNEXE I

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'ARTISANAT
ADDRESSE PAR LA DIRECTION DE L'INDUSTRIE à LA WILAYA
DE TLEMCEM

-----oooOooo-----

L'Artisanat représente dans la Wilaya de Tlemcen un potentiel économique important. En dépit de la situation difficile que traverse ce secteur d'activité on continue de recenser des productions artisanales historiques de la région :

- Tapis
- Couvertures et tentures
- Tissages haïk et dérivés
- Broderie sur velours
- Cordonnerie
- Dinandorie, sculpture sur bois, maroquinerie.

Néanmoins, on peut observer à l'heure actuelle :

- Une baisse de l'activité, voire un arrêt dans certains domaines.
- Une diminution de la valeur artistique de la production.

Les causes de cet état de choses sont maintenant bien connues. Elles concernent essentiellement :

- La baisse du niveau de qualification.
- La concurrence de produits manufacturés.
- Les difficultés d'approvisionnement en matières premières.
- Et défaut d'une commercialisation efficace.

La situation dans laquelle se trouve le secteur du tapis illustre, dans une certaine mesure, la période particulièrement difficile que traverse l'Artisanat dans la Wilaya de Tlemcen.

Tout d'abord, il y a lieu de souligner la régression spectaculaire subie par la fabrication du tapis depuis 1970. A cet effet, nous donnons, en communication, ci-après, le tableau statistique de la production estampillée de 1970 à 1978.

.../...

ANNEES	NOMBRE DE PIECES	SURFACES (M2)	POIDS (Kg)
1970	81 807	418 463	1 775 229
1971	80 664	398 561	1 698 755
1972	76 779	391 859	1 650 905
1973	75 450	392 381	1 655 742
1974	75 969	201 672	878 783
1975	33 256	153 980	679 089
1976	31 506	131 180	573 727
1977	17 520	76 046	335 730
1978	10 988	44 347	201 696

La Lecture de ce tableau permet de remarquer que la production de 1978 représente à peine 13 % de celle de 1970.

Cette baisse a affecté, d'une façon plus accentuée, les exportations, car si 100 % de la production étaient destinés à l'exportation en 1970, 80 % seulement sont exportés en 1978. Sur un total de 44 347 m2 estampillés en 1978, 37 054 m2 ont, en effet, été exportés.

Cette baisse de production a engendré des répercussions sur les postes d'emplois, sur la masse des salaires distribués et sur le chiffre d'affaires à l'exportation.

La main d'œuvre, dans l'ensemble féminine, se composait en 1970 de quelque 7 000 ouvrières et apprenties et 300 emplois supplémentaires occupés dans le secteur parafabrication (filature, emballage, surveillance, manipulation etc...). Elle occupe actuellement à peine un effectif de 600.

Sur 28 fabricants exportateurs de tapis que comptait la Wilaya, il ne reste plus que 5 exportateurs de tapis qui, malgré toutes les difficultés, essayant de maintenir ne serait-ce que très faiblement les relations avec leurs anciens clients mais qui risquent eux aussi d'abandonner devant les multiples problèmes rencontrés.

Le problème majeur, qui affecte le tapis de Tlemcen, est l'approvisionnement en matières premières qui relève du monopole de la SN. COTEC.

En effet, il a été constaté que la chute a commencé effectivement depuis la création de cette Société.

Au départ, les visas d'importation étaient délivrés sans aucune difficulté ni retard. Puis il y a eu un contingentement dans les attributions où les quotas étaient parfois sérieusement diminués. Mais c'est depuis que la SN. COTEC est devenue opérationnelle que le problème s'est posé dans toute sa rigueur :

- Les fabricants sont tenus de présenter individuellement, plusieurs mois à l'avance, leur programme annuel de leurs besoins en laine, trame et chaîne. Après un marchandage très serré sur les quantités, celles-ci sont définitivement déterminées pour chacun.
- Un acompte de 10 % (il était au départ fixé à 20 %) sur la totalité du programme annuel doit être obligatoirement avancé par l'importateur à la SN.COTEC par chèque visé.

Cette avance qui représente pour chaque fabricant une très importante somme puisqu'elle porte sur la valeur totale des besoins de toute l'année n'est pas déduite au fur et à mesure de l'arrivée des marchandises, mais remboursés seulement à la fin de la réalisation du programme. Et puisque le programme n'est jamais réalisé dans son intégralité, l'avance est reportée d'année en année. Il en résulte une immobilisation de capitaux très préjudiciable à la trésorerie du fabricant.

- Après s'être entourée de toutes les garanties, la SN.COTEC reste libre d'honorer ou de ne pas honorer la programmation de ses clients.
- Il s'avère que cette société ne respecte aucun calendrier pour les livraisons. Il lui arrive de ne pas approvisionner pendant plusieurs mois, puis tout à coup aviser le client et le mettre en demeure d'enlever dans les 48 heures les quantités cumulées de ce qu'il devait recevoir sur plusieurs mois et de procéder à leur paiement intégral, toujours par chèque visé, sans tenir compte ni de l'acompte avancé ni de la possibilité financière du client.
- Les livraisons sont faites sans aucune garantie en ce qui concerne les normes et les qualités. Le fabricant doit accepter les qualités qui lui sont offertes même si elles ne conviennent pas à sa fabrication.
- La SN.CONTEC livre en poids sur colissage moyen, donc aucune garantie en ce qui concerne le poids de la marchandise livrée. Plusieurs litiges sont ainsi créés dans la solution desquels c'est toujours le fabricant qui perd.

.../...

- L'importation en admission temporaire, c'est-à-dire en suspension de taxes et droits de douanes car la marchandise importée, est destinée à être transformée pour être réexportée étant un engagement personnel et individuel vis-à-vis des douanes, la SN.COTEC ne peut adopter ce régime pour ses importations et les fabricants perdent de fait cet avantage qui les rendait plus au moins compétitifs sur le marché étranger.
- Nonobstant l'avantage de l'admission temporaire, les prix imposés par SN.COTEC pour des qualités mauvaises sont excessivement élevés.

TABLEAU COMPARATIF DES ACHATS
-----oOoOoOo-----

	Importation directe Par le fabricant	Prix SN.COTEC
Laine DA.	18,75	32,00
Chaine	6,50	13,00
Trame	4,25	9,00

D'autres problèmes viennent s'ajouter aux difficultés liées aux conditions commerciales de la SN. COTEC.

D'abord au niveau de la SONATMAG, pour les matières importées cette Société Nationale perçoit des frais énormes d'emmagasiner. C'est ainsi que pour dix tonnes de laine, un fabricant a dû payer 7.500 DA de frais.

Il y a par ailleurs la CNAN pour l'exportation de tapis. De gros retards sont signalés au titre de ce chapitre. Ainsi dix tonnes de tapis mis à quai le 9/9/78 n'ont été embarqués que six mois plus tard, en février 1979. Dans le meilleur des cas les tapis restent à quai un minimum de deux mois avant l'embarquement.

Ces retards excessifs découragent l'importateur étranger.

Toutes ces contraintes ajoutées aux charges sociales en vigueur, font que le m² d'un tapis 15/15 revient à 80,00 DA alors que son concurrent, le tapis marocain, revient à peine, à 30,00 DA exclus toutes les charges.

.../...

- 5 -

Eu égard à ce qui précède, le tapis de Tlemcen, grevé outre mesure de frais excessifs, a perdu toute compétitivité et par voie de conséquence sa place sur le marché international, notamment européen en faveur de tapis marocain.

Telle est la situation difficile qui prévaut au niveau d'un secteur d'activité qui gagnerait à être valorisé à la faveur de solutions pratiques que nous laissons dès aujourd'hui à votre appréciation.

Il en résulterait un effet des plus favorables sur la production qui pourrait atteindre tout au moins le volume enregistré en 1970.

Effet favorable sur la situation de l'emploi qui augmentera considérablement, notamment dans les zones rurales.

Effet favorable en matière de rentrée de devises qui sont passés de 19 millions de DA. en 1971 à moins de 4 millions en 1977.

Nous savons compter, M. le Ministre, sur votre sollicitude.

Je vous remercie.

-----oooOooo-----

A N N E X E II

R

OLE QUE PEUT JOUER LA

SNAT DANS L'ANIMATION

DU SECTEUR ARTISANAL

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ÉNERGIE

DIRECTION DE L'INDUSTRIE ET DE L'ÉNERGIE

DE LA WILAYA DE TLEMCEN /

INSPECTION DE L'ARTISANAT /

FF

O L E Q U E P E U T J O U E R L A

S N A T D A N S L ' A N I M A T I O N

D U S E C T E U R A R T I S A N A L

SOMMAIRE

- INTRODUCTION :

- I Situation Generale de la SNAT dans la Wilaya.

A) Action de la SNAT dans la vie artisanale

B) Situation des Centres SNAT de la Wilaya.

- II Moyens d'Intervention de la SNAT dans la Réanimation de la vie artisanale.

1) Intervention de la SNAT dans les approvisionnements.

2) Intervention de la SNAT dans la Commercialisation.

3) Assistance Technique.

- III - CONCLUSION .



INTRODUCTION :

La Wilaya de Tlemcen a de tout temps vu sa renommée rehaussée par une vocation artisanale étendue et confirmée.

Tlemcen en effet, se distinguait par la beauté de ses tapis, ses articles de Maroquinerie, de Broderie etc...

Cependant depuis quelques années, l'activité artisanale décline tant au point de vue qualité qu'au point de vue quantité; ainsi en 1970 la Fabrication-Exportation de tapis se chiffrait à 428000m² alors qu'actuellement elle est réduite à néant.

Les causes de ce déclin sont multiples, et il serait déconsidéré d'en imputer la responsabilité à la SNAT ou à un autre organisme public mais la question que l'on se pose est de savoir si la SNAT a rempli son rôle effectif, et dans quelle mesure peut-elle alors aider à une réanimation de l'Artisanat.

Dans un premier point, nous allons étudier la situation de la SNAT ses attributions théoriques et les réalités; dans un deuxième, nous verrons alors quels sont les moyens pouvant être mis en oeuvre pour redresser la vie Artisanale dans la Wilaya.

I- SITUATION GENERALE DE LA SNAT DE LA WILAYA DE TLEMCEM

a) L'action de la SNAT dans la vie Artisanale

Si on se réfère à l'Ordonnance n° 71/58 du 5 Août 71, le rôle de la SNAT est avant tout d'assister l'artisan et dans toutes les phases: Production, Approvisionnement, et Commercialisation.

- Son rôle est également de se constituer artisan et ce, par la création de centres dont elle assure elle même la Gestion.

- Les centres artisanaux SNAT localisés dans la Wilaya de Tlemcen sont au nombre de sept.

.../...

- L'établissement d'un diplôme ou CAP qui sanctionnerait la formation professionnelle afin de garantir le devenir de l'apprenti.
- La révision de la période et du cycle de la formation qui pourrait varier d'une discipline à l'autre.
- Le changement ou la mutation des responsables d'unité valables qui ont donné entière satisfaction et auxquels on ne prévoit même pas leur remplacement.
- Il conviendrait d'envisager l'implantation d'une Direction de Wilaya à Tlemcen où sont concentrées la plupart des unités SNAT ainsi que d'autres relevant du secteur public en plus de l'activité artisanale privée abondante et diversifiée dans la région.
- Il y a lieu de souligner que la pénurie de la Main d'Oeuvre, surtout féminine qui s'oriente de plus en plus vers l'Industrie naissante et l'Artisanat familial constitue un obstacle majeure pour l'animation de la vie artisanale dans les unités de la SNAT.

II - MOYENS D'INTERVENTION DE LA SNAT DANS LA REANIMATION DE LA VIE ARTISANALE

- L'insuffisance de moyens humains et matériels a rendu le rôle de la SNAT dans la promotion du secteur artisanal très insuffisant, voire inexistant notamment dans le secteur privé et familial.
- Néanmoins la SNAT pourrait jouer un rôle prépondérant dans la dynamisation de l'artisanat traditionnel à tous les niveaux : public, privé et familial.
- Son action porterait aussi bien sur l'approvisionnement en matières premières, une simplification et une dynamisation des circuits commerciaux, ainsi qu'une assistance technique multiforme aux artisans.

Tout ceci suppose un renforcement des moyens de la SNAT.

.../...

1 - INTERVENTION DE LA SNAT DANS LES APPROVISIONNEMENTS

La SNAT devrait créer une cellule qui en collaboration avec l'Inspection de l'Artisanat se chargera de recenser les besoins immédiats de matières premières et matériel dont souffre le secteur.

- Cette structure doit être à même de commercialiser toutes les matières et matériels divers dont ont besoin les artisans, surtout ceux les plus démunis et ceux travaillant en cellule familiale .
- Elle pourrait même procéder à la collecte des produits artisanaux d'une valeur artistique certaine.
- Par ailleurs on pourrait également lui assigner la mission d'orienter les artisans dans le choix des motifs et des matières à utiliser.

2 - INTERVENTION DE LA SNAT DANS LA COMMERCIALISATION

- La SNAT doit envisager le retour de l'Admission temporaire et étudier l'opportunité de l'étendre à d'autres produits susceptibles d'être transformés et exportés.

- En effet, l'admission temporaire a permis à l'Algérie une entrée en devises de quelques 3 milliards de centimes/an entre 1967 et 1973.

- Etant donné que le tapis algérien a perdu du terrain sur le marché européen, il conviendrait donc d'étudier les modalités pratiques en vue d'une éventuelle réinstauration de nos produits artisanaux à l'étranger.

- Il y a lieu de souligner que dans un souci de compétitivité, la SNAT étudierait avec les organismes concernés la possibilité de simplifier, assouplir et alléger les contraintes et les procédures inhérentes au fisc, douanes, banques, charges sociales, transit, port ect.

- Dans le même ordre d'idées, il serait souhaitable d'associer éventuellement le transformateur-exportateur aux opérations d'achat des matières premières tout comme ce dernier décélérerait l'éventuel importateur de nos produits.

.../...

Par ailleurs, il est impératif que la société Nationale de l'Artisanat traditionnel pratique une politique de prix de vente très étudiés abordable même pour les bourses moyennes.

Il serait aussi souhaitable de voir la SNAT animer les foires et quinzièmes économiques d'une manière plus efficiente.

3) - ASSISTANCE TECHNIQUE

Compte tenu de la disparition progressive de certaines disciplines de l'artisanat traditionnel, il conviendrait que la SNAT envisage l'ouverture de centres de perfectionnement de jeunes artisans.

Il apparaît aussi nécessaire que la SNAT apporte son concours aux unités artisanales programmées dans les différents plans de développement (D.I.L . PMI).

La SNAT devrait être en outre le principal coordinateur des différents organismes opérant dans le secteur artisanal (SAP - UNFA - Croissant Rouge - Moudjahidines etc...)

CONCLUSION :

Tous les efforts doivent être réunis en vue de conserver notre authenticité, or l'artisanat recèle une part considérable de nos valeurs traditionnelles héritées d'une histoire riche et variée .

- La SNAT peut non seulement assurer la sauvegarde de nos créations artisanales mais aussi les promouvoir et leur assurer une expansion dans le pays et à l'étranger .
- Pour cela la SNAT doit se rapprocher d'avantage des artisans et des communes par le biais d'une cellule locale .
- Elle doit assurer une assistance multiforme (technique, matérielle et financière) à tous les secteurs artisanaux publics et privés.
- Améliorer le statut et la formation des apprentis et producteurs artisans .
- Maîtriser les moyens d'approvisionnement et assouplir le processus de commercialisation .
- La SNAT doit être vigilante quant à la qualité et la valeur esthétique des produits .

Ceci suppose le renforcement de ses moyens humains et surtout financiers

.../...



A N N E X E . I I I

II TABLEAUX STATISTIQUES

SUR LES ACTIVITES ARTI--

SANALES DANS LA REGION

DE TLEMCEN

- T A B L E A U -

Recensement de l'année 1976.

1* Tisserands en filé de fibranne.

	NOMBRE D'ARTISANS	NOMBRE DE METIERS
<u>Tlemcen - Ville</u>	134	841
<u>Daira de Tlemcen</u>	19	100
<u>Daira de Ghazaouet</u>	22	96
<u>Daira de Maghnia</u>	19	34
<u>Daira de Beni-Saf</u>	7	11
<u>Total</u>	201	1.082

Source : Direction de l'industrie, de l'énergie et de l'artisanat
de la wilaya de Tlemcen - Année 1976.

--- ACTIVITES ET EMPLOIS DANS LA BRANCHE TEXTILE ET CUIR ---

	S U P E R I E U R				I N F E R I E U R				T O T A L					
	Public		Privé		Total									
	Act. Empl.	Empl. Act.	Act. Empl.	Empl. Act.	Act. Empl.	Empl. Act.	Act. Empl.	Empl. Act.						
1	430	430	174	5423	31	175	5853	33	373	1723	4,6	543	7576	13,8
dont tapis						43	3283	76	34	707	21	77	3990	52
dont tissage			53	977	18	53	977	18	139	590	4,2	192	1567	8,2
dont filature teintureris	430	430	14	454	32	15	884	462	6	8	1,3	21	892	42
dont cuir						50	437	8,7	131	244	1,9	181	681	3,8
1	20	20	90	298	33	91	318	3,5	294	471	1,6	385	789	2
dont commerce de matière première pour artisanat et industrie.	1	20	24	72	3	25	92	3,7	9	12	1,3	34	104	3,1
dont grossistes			14	49	35	14	49	3,5				14	49	3,5
dont détaillants tissu			26	58	2,2	26	58	2,2	91	169	1,8	117	227	1,9
dont détaillants habillements.			22	115	5,2	22	115	5,2	203	203	1	225	318	1,4
T O T A L	2	450	225	5721	21,6	266	6171	23,2	667	2194	3,5	933	8365	9

Source : Thèse 3ème Cycle : Structure des Activités et Rôle de 2 villes moyennes algériennes : Saïda et Tlemcen. J.M. MIGNON et D. ROMANN - PARIS 1977.

--- LISTE DES ENTREPRISES OCCUPANT 20 SALAIRES ET PLUS ---

INDUSTRIE TEXTILE

	DATE DE CREATION	EFFECTIF EMPLOIS
- LAZOUNI Abderrazak : Individuel	1968	31
- BAGHDADLI et Cie : Ind.	1968	27
- BOUKLI HACENE Mohammed Ind.	1954	60
- Ets. GAOUAR Fils : Ind.	1963	42
- Filature algérienne : Ind.	1961	25
- : S.A.R.L.	1970	120
- Ets. BRIKCI Frères : Ind.	1969	117
- GAOUAR Tahar : Ind.	1966	24
- Filature de la Metchkana : S.A.R.L.	1955	50
- TABET AOUEL Abdeldjelil : Ind.	-	30
- Nationale Filature tlemceniennne.: SARL	1948	21
- BENGUELLA Abdelmadjid : Ind.	1969	6
- LACHACHI Abdelwahab : Ind.	1973	29
- MESLI Abdelhamid : Ind.	1974	12

Source : Monographie de la wilaya de Tlemcen SAPEC

Mai 1980 - p. 263.

-- LISTE DES ARTISANS DE TLEMCEN-VILLE --

	NOMBRE ATELIERS	NOMBRE METIERS
Artisans fabriquant : brosses - balets	1	
Artisans : Savetiers	3	
Artisans : Menuisiers	24	
" : Vernisseurs bois	6	
" : Tonnelier	3	
" : Tolier-Auto	5	
" : Horlogers	8	
" : Forgerons	12	
" : Réparateurs Cycles	3	
" : Prothèses-dentaire	8	
" : Chapelier en Alfa	3	
" : Plombiers	12	
" : Tailleurs d'habits	30	
Tailleurs : Façonniers	7	
Artisans : Bijoutiers	8	
" : Photographes	10	
" : Cordonniers	86	
Tisserands couvertures en laine pour trousseaux.	28	108
Tisserands couvertures en laine Jaspée	12	30
" en Haïks : Nylon - Rayonne - laine	12	60
Tissages en Mensoudj fil - or - argent	10	30
Fabricants de Tapis,	32	556
Brodeurs sur Tissus velours fil or - argent	12	
Brodeurs sur cuir : fil or - argent	4	
artisans : Maroquinières	3	
Babouchiers : cuir jaune	5	
Dinandiers : cuir jaune - rouge	2	

.../...

-- LISTE DE L'ARTISANAT TRADITIONNEL ET L'ARTISANAT DE SERVICE --

TLEMCEN - VILLE

D I S C I P L I N E	Nombre Ateliers	Nombre Métiers	Nombre Emplois	OBSERVATIONS
<u>ARTISANAT TRADITIONNEL</u>				
<u>TLEMCEN-VILLE</u> : Tisserands couverture Fibranne.	136	668	indéter	Recensés
<u>DAIRA-TLEMCEN</u> : " " "	26	132	"	"
<u>DAIRA-MAGHNA</u> : " " "	19	27	"	"
<u>DAIRA-GHAZAOUET</u> : " " "	23	93	"	"
<u>DAIRA-BENI-SAF</u> : " " "	3	4	"	"
<u>DAIRA-SEBDOU</u> : " " "	*	2	"	"
<u>TLEMCEN-VILLE</u>				
Tissage de tapis tous genre environ (Laine)	32	556	indéter	6 fabricants exportent tapis.
" Couvertures laine pour trousseaux	25	100	"	
" Couvertures Laine Jaspé pour exports	12	30	"	
" Djelabaa en laine et fibranne.	8	12	"	
" Laine Tergal-Rayonne	12	14	"	
" Mensoudj or - argent et lamé.	10	20	"	
Broderie sur velours (Fil or - argent)	12	-	"	
Broderie sur cuir (Selles et harnachement)	1	-	"	
" petite maroquinerie environ	10	-	"	
Babouchiers cuir jaune et blanc	6	-	"	
Dinendiers cuir jaune et rouge	2	-	"	
Sculpture sur bois	3	-	"	
Tonneliers en bois	4	-	"	
Bijoutiers artisans	8	-	"	

N.B./ Le nombre d'emplois est indéterminé, certains artisans n'ont pas encore fait l'objet recensement, mais le nombre indiqué sur le tableau des artisans est approximatif.

Source : Direction de l'industrie de l'énergie et de l'artisanat de la wilaya de tlemcen - Année 1976.

- SUITE -

-- LISTE DES ARTISANS DE TLEMCCEN-VILLE --

	NOMBRE ATELIERS	NOMBRE METIERS
Sculpture sur bois	1	
Artisans : Fabrication des Tamis	2	
" : Electriciens	14	
" : Bourreliers	4	
" : Vulganisateurs	8	
" : Coiffeurs	80	
" : Metniers	2	
" : Maçons	10	
" : Bouchers	30	
Mécanique générale	9	
Entreprise : Peinture	10	
Mécaniciens-Autos	15	
Tannerie artisanale	1	

-- TISSERANDS EN FILES DE FIBRANNE - ANNEE 1976 --

	NOMBRE D'ARTISANS	NOMBRE DE METIERS
<u>Tlemcen-Ville</u>	134	841
<u>Daira de Tlemcen</u>	19	100
<u>Daira de Ghazaouet</u>	22	96
<u>Daira de Maghnia</u>	19	34
<u>Daira de Beni-Saf</u>	7	11
Total	201	1.002

En novembre 1980, cette équipe pourrait préparer un rapport collectif de synthèse provisoire sur les besoins en hydrocarbures pour la production d'électricité et les effets industrialisants possibles d'une telle forme de valorisation physique interne des hydrocarbures.

b) Une "équipe pétrochimie" moins nombreuse pourrait parallèlement être chargée des 5 rapports concernant la pétrochimie de craquage, en s'appuyant sur les travaux déjà réalisés au CREA. Cette équipe serait chargée d'élaborer un rapport de synthèse parallèle au précédent sur la pétrochimie de craquage comme branche de valorisation interne des hydrocarbures.

c) Le mois de décembre 1980 pourrait être consacré à une révision de la problématique du projet et à la répartition

- des 8 rapports non encore rédigés,

- des compléments d'enquêtes ou questions nouvelles jugés nécessaires,

de façon à ce que le projet global puisse être terminé au début de 1982.

d) Il serait utile pour notre réflexion qu'une équipe "crise mondiale" analyse les effets de la crise sur les prix internationaux relatifs des hydrocarbures, de leurs dérivés et des biens d'équipement, dans la perspective d'un projet ultérieur sur une appréciation globale de la politique de l'énergie en Algérie.